

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 17

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 25 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 18 janvier 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H. – M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M. – M.M ALLARD M. – CREPIN R. – Mme. HOSTEIN M. - M. PIERRE DIT TREUILLER M. – Mme. GOBBI P. – M.M. NORMANDIN F.– MAURICE O.

Etaient absents ou excusés :) Mmes. DUBREUIL C. - WIECZORECK C. (excusées) – Mme. DORSO M. (absente) –M.M DUDZIAK B. – TROUILLON L. (excusés). – Mme. DIEU C. (excusée)

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. NORMANDIN Fabrice, conseiller municipal a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2018.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 07 décembre 2018 :

- Le terrain situé à Rétiveau évoqué lors de la séance précédente est « un commun » mis à disposition par les riverains. Son entretien sera réalisé par la commune.
- Un devis sera demandé au SDEEG afin de rajouter un éclairage public pour pallier au manque de visibilité dans un virage mal éclairé dès l'identification du numéro de poteau.
- La commission scolaire s'est réunie le 21 janvier 2019 afin de poursuivre le travail entamé lors de la réunion préparatoire du 10 décembre concernant le nom de l'école communale. Lors de cette réunion, M. LAVAL a eu la gentillesse de partager ses connaissances sur l'histoire de notre commune. Trois personnalités historiques ont ainsi pu être présentées.
- Le permis de construire pour la réhabilitation de la salle des fêtes a été transmis au service instructeur semaine 51.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

Revue « LETTRECO » du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux abordant la conjoncture actuelle :

- Baisse amorcée des sorties des chais,
- Contrat d'achat en vrac : recul des enregistrements
- Baisse du volume exporté en Chine mais en progression vers les autres destinations
 - Recul des résultats des ventes de Bordeaux en hypermarchés et supermarchés.

Création d'une nouvelle association : « Les arcs-en-ciel ». Celle-ci a pour but de promouvoir et diffuser la pratique de l'activité « majorettes » par l'organisation de cours, de stages, de rencontres, de spectacles et de défilés.

Assemblée générale de la section des A.C.P.G-C.A.T.M en date du 20 janvier 2018 qui a permis :

- La présentation du bilan de l'année écoulée
- La programmation des projets 2019
- L'approbation du budget 2019
- L'élection d'un nouveau bureau composé de :
 - M.ALLARD Michel, Président
 - Mme DALLA MUTA Martine, Trésorière
 - M. COQUILLEAU Michel, Secrétaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une remarque qui lui a été faite sur la confection et la distribution de l'agenda communal par une habitante de la commune. Celle-ci estime que cette pratique est peu écologique, désuète et inutile face aux technologies actuelles.

Une réponse lui a été apportée par courrier afin de lui rappeler que cet agenda n'est pas qu'un simple calendrier mais qu'il contient également de nombreux renseignements sur la vie de la commune. Il permet à une population qui n'a pas toujours accès aux nouvelles technologies de continuer à être informé.

Carte de remerciements de Monsieur CHANTECAILLE Jacky, Maire-Adjoint Honoraire suite à l'envoi au nom du Conseil Municipal de nos meilleurs vœux pour l'année 2019. Celui-ci nous fait part à son tour de tous ses vœux de bonheur, de santé et de réussite.

SYNDICATS :

Rappel des réunions du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint-Philippe d'Aiguilhe et du Syndicat de la Saye, du Galostre et du Lary.

Monsieur le Maire demande l'annexion d'une nouvelle délibération :

D.2019-01-004 : RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE REPARATION DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

D.2019-01-001 : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX-EXERCICE 2019-DOSSIER N°1 REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES D.2019-01-002 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AIDES AUX FOYERS POLYVALENTS ET ESPACES PUBLICS - DOSSIER N°1 « AMENAGEMENT D'UN ESPACE SANITAIRE »

D.2019-01-003 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AIDES AUX FOYERS POLYVALENTS ET ESPACES PUBLICS - DOSSIER N°2 « MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SCENE »

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - EXERCICE 2019 - DOSSIER N°1 « REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ».

Vu le Code des Collectivités Territoriales (L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.233435) ; La Commune de Lagorce doit faire connaître à l'Etat les opérations qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2019 et susceptibles d'être subventionnées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

La demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement d'un espace sanitaire dans le cadre de l'accessibilité et le réaménagement de la salle des fêtes existante a été votée au mois de décembre 2018 en Conseil Municipal. L'instruction du dossier par le bureau de contrôle a révélé que des aménagements supplémentaires étaient nécessaires pour une mise en conformité de l'accessibilité.

Par ailleurs, après relevé et état des lieux, la salle des fêtes présente une surface supérieure à celle initialement constatée sur le plan cadastral. Le devis a donc été revu à la hausse.

Il vous est proposé de délibérer sur le nouveau montant de la dépense subventionnable au titre de la DETR 2019.

- Aménagement d'un espace sanitaire dans le cadre de l'accessibilité : Dépenses = 84 826,87 € H.T
- Réaménagement de la salle des fêtes existante avec accessibilité de la scène :
Dépenses = 59 937,40 € H.T

Soit un total de 144 764, 27 € H.T

Recettes :

D.E.T.R : 35 %	50 667, 50 €
Autofinancement :	94 096,77 €

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'aménagement d'un espace sanitaire et le réaménagement de la salle des fêtes existante dans le cadre de l'accessibilité,
- **ARRETE** le nouveau plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AIDES AUX FOYERS POLYVALENTS ET ESPACES PUBLICS - DOSSIER N°1 « AMENAGEMENT D'UN ESPACE SANITAIRE »

La commune de Lagorce envisage de réaliser au cours de l'année 2019, le réaménagement et l'extension de la salle des fêtes pour une mise en conformité dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées avec aménagement d'un espace sanitaire.

Le Conseil Départemental est susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 25% d'un plafond de dépenses fixé à 100 000€.

La commune peut donc espérer une subvention d'un montant maximum de 21 206.72 €.

Le plan de financement des travaux correspondants serait par conséquent le suivant : Coût total des travaux HT : **84 826,87 €**

➤ Subvention 21 206,72 €

➤ DETR	29 689,41 €
➤ Autofinancement	33 930,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune une aide dans le cadre des aides aux foyers polyvalents et espaces publics,
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AIDES AUX FOYERS POLYVALENTS ET ESPACES PUBLICS - DOSSIER N°2 « MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SCENE »

La commune de Lagorce envisage de réaliser au cours de l'année 2019, le réaménagement et l'extension de la salle des fêtes pour une mise en conformité dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées avec la mise en accessibilité de la scène.

Le Conseil Départemental est susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 30% d'un plafond de dépenses fixé à 100 000 €.

La commune peut donc espérer une subvention d'un montant maximum de 5 298,66 €.

Le plan de financement des travaux correspondants serait par conséquent le suivant : Coût total des travaux HT : **17 662,18 €**

➤ Subvention	5 298, 66 €
➤ DETR	6 181, 77 €
➤ Autofinancement	6 181, 75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune une aide dans le cadre des aides aux foyers polyvalents et espaces publics,
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE REPARATION DE LA VOIRIE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-02-002 en date du 26 février 2016 concernant :

- L'adhésion de la commune au groupement de commande relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie.
- L'approbation de la convention constitutive du groupement de commande désignant La Cali coordinateur du groupement de commande et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Vu l'article 3-2 de ladite convention constitutive du groupement de commande relatif aux modalités d'adhésion et de retrait au groupement,

Considérant l'absence de besoin de commande dans le cadre du dit groupement de commande,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De se retirer à compter du 1 janvier 2019 du groupement de commande relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie coordonné par la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Demandes de subventions :

- de l'Association Française des Sclérosés en Plaques ;
- des jeunes sapeurs-pompiers du Libournais ;

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'ensemble de ces requêtes.

Demande de subvention du Collège de Coutras pour un séjour pédagogique :

Le collège Henri de Navarre prévoit un séjour pédagogique de cinq jours pour l'année 2019 à Alquazar (Espagne). Un élève de la commune doit y participer. Le Conseil Municipal est d'accord pour apporter une aide. Le montant sera étudié pour être délibéré à la prochaine séance de mars.

Présentation de la société PanneauPocket

Le service PanneauPocket est composé d'une plateforme web servant à saisir des messages d'informations publiques et des alertes. Ces messages sont affichés en temps réel ou

programmés sur une application mobile téléchargeable gratuitement sur App Store ou Google Play.

Cette application dont le coût d'utilisation pour la commune s'élèverait à 160€ TTC/an viendrait en complément de notre site web dans le cadre d'un besoin d'information rapide et instantané de la population (coupure de courant, alerte météo...).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet sous réserve d'étudier d'autres propositions commerciales.

Présentation de MSA Services Gironde

Services financés par les caisses de retraites et destinés aux personnes de plus de 55 ans dans le but de préserver le capital santé par le biais d'ateliers pouvant être réalisés sur la commune avec mise à disposition d'une salle, ou dans les communes voisines, dans le cadre de partenariats.

Ces ateliers préventifs s'articulent autour de plusieurs thématiques (alimentation, mémoire, bien-être...) et ne présentent aucun coût pour les utilisateurs.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 01 mars 2019.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,